

RÈGLEMENT DES COURS DE DANSE



➤ La cotisation

- L'année scolaire comporte entre 31 et 35 semaines de cours suivant les vacances et jours fériés.
- Les tarifs sont forfaitaires, aucune déduction ne sera faite pour absence ou maladie. Tout abonnement commencé est dû en entier. En cas de maladie de plus de 30 jours ou de déménagement à plus de 40 kms, un remboursement pourra être envisagé sur présentation d'une preuve.
- Tarifs au mois : cela s'adresse aux élèves arrivant en cours d'année ou les exceptions (déménagement dans l'année, stages de fin d'études en-dehors de Toulouse...).
- Les cartes de 10 cours sont exceptionnelles suivant la situation de l'élève (études en-dehors de Toulouse, de nombreux déplacements dans le travail, femmes enceintes...). Elles ont une validité de 6 mois.
- Étalement des paiements possibles chaque mois ou chaque trimestre (depuis votre arrivée jusqu'au mois de juin). Les chèques doivent tous être donnés en même temps pour que le forfait à l'année soit validé. Pour les virements ou les paiements en liquide, possibilité de payer en 3 fois maximum dans les 3 mois suivants l'inscription.

En cas d'absences, veuillez prévenir votre professeure. Il sera possible de rattraper vos cours manqués à un autre cours tout au long de votre inscription.

➤ La tenue

La tenue vestimentaire en cours de danse devra être correcte et doit respecter la vue de tous. Une tenue décontractée et plutôt proche du corps sera plus pertinente afin que le professeur puisse apporter des corrections à chacun.e. Les chaussons sont acceptés dans les cours de danse, mais il est impératif que ce soit avec semelles souples. Nous demandons aussi aux élèves de la barre au sol de porter des chaussettes. Les cheveux devront être attachés à chaque cours (ce n'est pas que pour une question d'esthétique, mais pour un meilleur apprentissage et par sécurité pour votre nuque).

➤ Les cours des enfants

En-dehors des heures de cours, les parents restent responsables. Pour les cours éveils et initiations, il est préférable de ne pas rester pendant la séance de danse pour ne pas perturber la concentration des enfants. Il est possible par contre de rester dans le vestiaire ou à l'accueil près du bar.

➤ Les vacances scolaires

Les enfants et adolescents n'ont pas de cours durant les vacances scolaires (ainsi les tarifs ont été étudiés en conséquence). Pour les adultes, certains cours seront maintenus ou rassemblés.

➤ Le spectacle de fin d'année

L'association organise chaque année un spectacle de fin d'année, c'est une réelle création avec les élèves de l'école et la compagnie amateur. Il n'est pas obligatoire, mais il est important de confirmer votre participation afin que votre professeure puisse organiser les séances et le travail. Merci